2ÈME ANNÉE — DUCK LAKE, SASK., JEUDI 5 DECEMBRE 1912 — No. 40

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest", doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe)............$2.00



NOTRE FOI! — *NOTRE LANGUE!*

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est le seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion).....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. .25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef*

Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE

Importante législation scolaire

Mercredi dernier, l'hon. M. Scott, premier ministre de la Saskatchewan, a présenté un important amendement à la loi scolaire.

A l'article 45 de l'*Ordonnance des Ecoles*, où il est indiqué (paragraphe 2), que "Nulle personne qui est également ou peut être appelée à contribuer à une école publique ne peut être appelée à contribuer à une école séparée établie dans l'arrondissement," le premier ministre propose d'ajouter la clause suivante ;

> "Sauf que si un district d'école séparée a été antérieurement établi ou est ensuite établi là où une école séparée fonctionne déjà, les contribuables appartenant à la dénomination religieuse de la minorité qui supporte cette école devront désormais contribuer au soutien de l'école séparée."

Le premier ministre a déclaré que l'intention de la loi a toujours été que les minorités religieuses soutiennent leurs propres écoles. Cette clause précise le sens de la loi. Elle établit le fait qu'un contribuable appartenant à une minorité n'a pas le droit de payer ses taxes là où il veut et que le contribuable aux écoles publiques est dans la même position : chaque minorité religieuse doit soutenir ses propres écoles.

Ce principe est parfaitement juste.

Délimitations des districts d'écoles centralisées

La limite fixée doit être "au moins 36 milles carrés et au plus 50 milles carrés, et le Ministre de l'Education peut accorder la permission d'organiser un district de centralisation scolaire lorsqu'il y a preuves suffisantes que la création de ce district est pour le meilleur intérêt public."

La liberté pour les contribuables d'accepter ou de rejeter la centralisation se trouve protégée par cette clause. Les différents districts peuvent juger, d'après les circonstances locales, des avantages ou des inconvénients qu'il y aurait à faire partie de la coalition. Nos commissaires d'écoles catholiques ont le devoir de bien étudier la question à tous les points de vue.

Le même projet de loi pourvoit aussi à un enseignement technique dans les écoles et à l'expropriation de terrains par les commissions scolaires dans les villages et les villes.

Pour la Colonisation

La monographie de la paroisse de Notre Dame d'Arborfield que nous publions aujourd'hui se recommande vivement à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la cause patriotique de la colonisation française dans l'Ouest.

Voici une étude détaillée, documentée, riche de tous les renseignements nécessaires que le journal ira apporter sur place à ceux qui ont l'intention de venir s'établir dans l'Ouest. Tous les paroissiens d'Arborfield vont se faire les propagateurs de la colonisation de leur paroisse, car ils nous ont demandé 300 numéros de cette édition du journal, qu'ils adresseront eux-mêmes à quelques-uns de leurs amis. Il a suffi que le curé de la paroisse recueille les renseignements et s'enquiert auprès de ses gens du nombre de copies que chacun se chargeait de distribuer. Voilà un moyen pratique de faire connaitre nos centres français et de les fortifier.

Nous voudrions que tous les centres français de la province imitent cet exemple.

C'est un moyen de propagande facile, économique, et pratique, à la disposition de tous.

Nous serons toujours heureux de rendre le même service à toutes les paroisses qui voudront l'utiliser.

Combien de nos compatriotes aux Etats-Unis et ailleurs s'empresseraient de venir chez nous s'ils connaissaient tous les avantages qu'offrent pour eux l'industrie agricole dans l'Ouest, et surtout dans la Saskatchewan.

La superficie qu'on pense devoir être ensemencée en blé d'automne, dans les cinq provinces du Canada, s'élève à 1,086,800 âcres, contre 1,156,900 âcres ensemencés l'année dernière. Ces chiffres sont fournis par le bulletin du Bureau des Recensements et Statistiques à Ottawa. Dans Ontario, la superficie ensemencée est de 696,000 âcres, contre 797,200, soit une diminution de 101,200 âcres ou 12.6 p. c. Dans l'Alberta, la superficie est de 312,000 âcres contre 300,700, diminution de 11,300 âcres ou 3 3-4 p. c. ; et en Saskatchewan, elle est de 72,000 contre 53,000, augmentation de 19,000 âcres ou 36 p. c.

La Saskatchewan, on peut le constater, avance à pas de géant dans la voie du progrès dans l'agriculture. Et il y a encore place pour des milliers et des milliers de colons. Venez vous y tailler un domaine et participer à la prospérité générale.

Le Congrès de la Langue Française

Nous reproduisons ailleurs le rapport financier du Premier Congrès de la Langue francaise.

Nos lecteurs qui ont pris une part si active au généreux mouvement qui a groupé le Canada français tout entier dans un beau geste de vaillance et de fierté apprendront avec plaisir, par ses chiffres, que le Congrès a été couronné d'un succès complet à tout point de vue.

Il ne s'agissait pas d'une simple démonstration nationale, il s'agissait d'une œuvre durable pour la défense de la langue française. L'œuvre est fondée sur des bases solides et l'organisation se poursuit avec méthode et persévérance. Ce capital fourni par les contributions volontaires de toute une nation ne restera pas inactif, chaque groupement français en deviendra le bénéficiaire dans le développement de ses œuvres vitales. L'union fait la force.

Un bon coup de barre

Sir Lomer Gouin, vient de lancer par dessus bord la clique Langlois et de donner à la barque de la catholique province de Québec un bon coup de barre, à droite.

Il s'est prononcé sans ambages contre la fréquentation obligatoire des écoles que préconisait le projet de loi Finnie et que patronnait la radicaille des Langlois et compagnie. M. Gouin a fait l'un des plus fort discours de sa carrière. "A l'aide de statistiques écrasantes de vérité. Sir Lomer, écrit l'*Action Sociale*, a revendiqué pour sa province natale, la place d'honneur qui lui revient de droit, la première, dans la Confédération canadienne, en tout ce qui regarde les progrès accomplis dans le domaine de l'instruction publique."

Nous sommes heureux de joindre nos félicitations à celles de tous les catholiques de la province de Québec, pour cette attitude catégorique et cette loyauté aux traditions catholiques de la vieille province de la part du chef de son gouvernement. M. Gouin se devait à lui-même et à l'honneur du peuple qu'il représente de faire cesser au plus tôt toute équivoque de compromission avec le groupe radical. Il l'a fait avec courage et fermeté. Bravo !

Choses de France

Le Havre, 8 novembre 1912.

Mon cher Adolphe,

Heureux journaliste de l'Ouest ! .. Vous vivez au milieu de populations actives, travaillant fièvreusement à faire des dollars, mais d'une santé physique et morale à peu près intacte.

Quand vous prenez la plume c'est uniquement pour vanter la fertilité de votre sol, énumérer avec orgueil le millions de minots de blé récoltés dans vos plaines immenses et les centaines de milles de nouveaux colons qui vous arrivent des Etats-Unis et de la vieille Europe ; vous vous complaisez à publier la richesse grandissante des villes qui poussent, dans la prairie, comme des champignons, la hausse des terrains autrefois en friche aujourd'hui servant d'assises à des buildings de millionnaires ; enfin la longueur des nouvelles lignes de chemin de fer qui apportent dans les solitudes d'hiver la prospérité et le progrès de demain !

Ah ! l'agréable besogne que la vôtre ! et comme on voudrait dans nos journaux, pouvoir raconter aussi les joyeux "pique nique", les veillées, les "euchres", les cérémonies d'érection d'églises ou autres monuments, les expositions agricoles, les "pageants"—dont les récits agrémentent vos colonnes et éveillent chez nous la nostalgie des distractions familiales—des fêtes pastorales et des naïves bucoliques au milieu de la paix tranquille des champs.

Le syndicat des Instituteurs

Dans les vieux pays, en France, nos journalistes sont débordés par les événements —sollicités de tous côtés par la politique intérieure et extérieure aussi compliquées l'une que l'autre—assaillis par les faits divers. Et quels faits divers ! Assassinats, vols audacieux, cambriolages perfectionnés—escroqueries fantastiques— suicides, scènes d'alcoolisme, scandales de toutes sortes. On ne voit que ça dans nos quotidiens et ce sont ceux qui servent le plus de cette grossière pâture qui ont le plus de lecteurs. Je suis donc le plus embarrassé des hommes pour faire une sélection dans cette colonie d'événements qui composent la chronique des "choses de France" depuis un mois—car voilà encore un mois que je te fais attendre ma copie ! J'en aurais presque du remords si les mêmes bonnes raisons déjà dites ne m'autorisaient pas à réclamer ton indulgence Le conflit entre les instituteurs et le gouvernement a tourné, comme on dit chez nous, "en queue de poisson". Le Parlement, d'accord avec le ministère, n'a pas osé sévir : il a simplement chargé le Parquet d'ouvrir une intruction judiciaire contre les signataires du manifeste de Chambéry accusés d'avoir contrevenu à la loi sur les Syndicats. Le juge Chénebenoit a fait une enquête—rédigé un rapport—appelé devant lui les membres du Syndicat des Instituteurs de la Seine pour leur demander des explications— cependant que le Ministre de l'Instruction Publique exigeait la dissolution de tous les syndicats et que de nouvelles adhésions arrivaient en manière de protestation aux secrétariats de ces associations professionnelles de fonctionnaires. Situation critique pour un régime qui a pour bases ces deux sophismes : l'Egalité et la Liberté ! Les instituteurs syndiqués ont protesté contre l'arbitraire gouvernemental ; ils ont tenu des meetings et déclaré qu'ils ne se soumettraient pas tant qu'ils n'auraient pas obtenu "les garanties nécessaires à leur indépendance et à leur dignité !"

Le directeur départemental de l'enseignement primaire de la Seine a infligé la peine de réprimande à ses subordonnés récalcitrants. Ceux-ci ont fait la pirouette en fondant une nouvelle association qui esquive le mot syndicat en s'intitulant "Les amis de l'Ecole émancipée" ! Et allez donc : ce n'est pas la même étiquette mais c'est la même bouteille. Naturellement la confédération du générale du travail et toutes les organisations ouvrières ont soutenu et encouragé les instituteurs dans leur résistance.

(A Suivre en 2me page)

De par le Monde

Nouvelles du Canada, des États-Unis et de l'Europe

Les chemins de fer ne suffiront pas.

Avec les 200,000,000 de minots de la récolte de blé, dans l'Ouest canadien, cette année, dont 140,000,000 sont à vendre pour exportation, les chemins de fer ne pourront suffire au transport, durant tout l'hiver, et 35,000,000 de minots resterent encore aux mains des producteurs, advenant le printemps. On croit que 10,000,000 de minots prendront les routes des Etats-Unis.

Transport du blé à Port Arthur.

La navigation sur les grands lacs finit cette semaine. Toute une flotille appareille pour transporter 18,000,000 minots de grain.

Le flot de l'immigration.

Au cours de la saison qui vient de finir, avec la clôture de la navigation régulière du Saint-Laurent, 200,000 immigrants sont arrivés au Canada, venant de la Grande-Bretagne et des pays d'Europe. L'inondation cosmopolite nous gagne, grand train.

Vacances Parlementaires.

La session fédérale sera interrompue le 13 decembre. Le bill de la marine est annoncé pour demain. Il n'y a guère eu de discussions importantes jusqu'à présent.

Centenaire de la paix.

Ontario et Quebec viennent de s'entendre pour célébrer le centenaire de la paix entre le Canada et les Etats-Unis, et inviter les autres provinces à participer au mouvement. Il est question de fêtes grandioses comme lors du tricentenaire de la fondation de Québec en 1908.

Bien répondu.

L'inspecteur-surveillant, protestant, Ingall, s'étant présenté à l'école bilingue de Chûte à Blondeau, voit tous les élèves fuir à son approche. L'institutrice, à qui il en demande raison, le renvoie au président des Commissaires d'écoles.— "Parlez-vous français ?" interroge celui-ci. "*I do not speak french*", répond Ingall. —"Allez plus loin ; rien à faire pour vous, ici", fut la réplique.

M. Lavergne et la *Patrie*.

M. Armand Lavergne a intenté une poursuite en dommage de $10,000 à la *Patrie* pour libelle.

Pension annuelle de $25.000.

La corporation Carnegie, de New-York, décide de faire une pension viagère de $25.000 par année à chacun des anciens Présidents des Etats-Unis.

La guerre et la main d'œuvre.

On constate que la guerre des Balkans a déjà, depuis un mois, enlevé aux travaux de nos grandes entreprises nationales plus de 2,000 ouvriers : bulgares, grecs, etc.

Complot de dynamitards.

Pendant le procès des dynamitards, à Indianapolis, McManigal déclare que son chef de file, le cynique McNamera, ne projetait rien moins que de détruire à la dynamite toute la ville de Los Angeles.

1,200 victimes au Mexique.

Des rapports portent à 1,200 le nombre le nombre des personnes qui ont péri, la semaine dernière, au cours du tremblement de terre.

Le catholicisme au Japon.

A Tokio, le catholicisme fait de lents mais constants progrès. Les missionnaires y exercent une influence visible par leur parole et leur ministère et aussi par l'exemple de leur vie. Le peuple japonais observe.

Une revue militante.

La *Critique du Libéralisme* est entrée dans sa cinquième année. Tous les catholiques intégraux font des voeux pour la vaillante revue et son Directeur M. l'abbé Barbier, honorée par la haine inlassable de tous les démo-libéraux moderniste et leurs complices.

Colonie juive.

Une compagnie de juifs russes a acheté un terrain au bord de la Méditerrannée, non loin de El-Arish à mi-chemin entre Jérusalem et le canal de Suez. On veut constituer par là une colonie juive sans admettre d'autres confessionnalités. La permission de l'achat fut signé par lord Kitchener.

Municipalités en Saskatchewan.

Il y a 200 municipalités en Saskatchewan, et 90 sous municipalités (Local improvement districts). Un projet de loi est soumis à la législature de Régina pour uniformité d'administration et évaluation exclusivement sur la valeur des terrains.

Nos chemins de fer.

Depuis 1905 nos lignes de chemins de fer se sont augmentées de 2,847 milles, au 31 dec. 1911, la longueur totale de nos chemins de fer était de 4,400 milles, Il s'est fait beaucoup de construction au cours de l'année.

Téléphones de la province.

Il s'est construit 3,797 milles de lignes téléphoniques en Saskatchewan au cours de l'année. 109 compagnies de telephones ruraux se sont organisées cette année, desservant 2,333 abonnés. Le gouvernement veut leur accorder plus de facilités pour former leurs capitaux.

La crémation du bill Finnie-Langlois.

Le bill Finnie pour l'instruction obligatoire est rejeté, à la Législature de Québec, par un vote de 62 contre 6. A cette dernière demi-douzaine, le gouvernement et l'op-

(A suivre en 2ème page)

Choses de France

(*Suite de la* 1ère *page*)

Ils ont fait chanter la République !

Le ministre Guist'hau a jeté du lest en proclamant dans un discours : que le personnel de l'enseignement ne pouvait être rendu responsable des idées subversives d'une minorité—que le gouvernement voulait seulement défendre l'idée de Patrie à l'école et que finalement les traitements des maîtres et maitresses seraient augmentés sans délai. Ces instituteurs avaient donc, en somme, réussi à faire chanter la République, puisqu'ils obtenaient gain de cause sur le point qui les intéressait le plus spécialement et le plus immédiatement. Quant au droit de se syndiquer, il leur sera impitoyablement refusé : l'omnipotence parlementaire ne pouvait envisager sans jalousie et sans crainte l'idée de puissants groupements professionnels capables de se dresser contre elle. Voila plusieurs législatures passées et le statut des fonctionnaires, groupés depuis longtemps, n'a pas été voté. S'il l'est à la rentrée des Chambres ce sera grâce aux instituteurs syndicalistes qui ont fichu la frousse à nos "Quinze Milles", en leur faisant entendre qu'étant transformés par eux en mercenaires de la Démocratie ils déserteraient si on n'élevait pas leur solde. Notre République maçonnique et juive ne se maintient que par le chantage, instrument de prédilection des tyrannies anonymes exercées par des irresponsables.

Les petits papiers... protecteurs

Le cas du Commissaire de Police, Borde, quartier de la Folie Méricourt, Paris, est un exemple topique de l'immunité qui couvre tout collectionneur de "petits papiers", tout détenteur peu scrupuleux de secrets politiques ou privés.

Ce singulier fonctionnaire, quand il était commissaire au faubourg Montmartre, avait été convaincu publiquement, preuves à l'appui, d'être un agent provocateur, un concussionnaire, un souteneur et un voleur !

**Et tu crois peut-être, mon cher ami, qu'on l'a destitué, chassé de la police et fait passer en accusation ? Allons donc ! Le F.·. Borde était "tabou". On lui a simplement infligé une petite suspension de traitement et on l'a envoyé commissaire de police dans un autre quartier, celui où il s'était présenté une fois à la députation grâce aux subsides clandestins d'une "faiseuse d'ange" qui obtenait ainsi carte blanche pour exercer son infâme métier d'avorteuse et de professeur de malthusisme !

Mme Hérault, sage femme, 56 avenue Ledru-Rollier, était une notabilité dans sa profession. Elle avait un magnifique appartement, des toilettes du plus grand "chic", elle menait grand train. Elle faisait pour 9000 francs d'annonces par an dans de grands journaux qui n'ignoraient pas à quelle clientelle spéciale elles s'adressaient.

Cette mégère a été arrêtée en province, mais on l'a relâchée et et le "Journal", le "Matin" "l'Echo de Paris" ont continué à vivre de sa publicité, même après l'éclat du scandale qui a été révélé tout au long dans l'"Action Française". Depuis, le commissaire Borde fait encore des siennes. Il a été pris en flagrant délit de trafic clandestin de légalisations. Moyennant finance, il apostillait les yeux fermés tous les pouvoirs à produire en justice que lui apportaient par paquets des hommes d'affaires véreux ou non. Le tribunal de commerce de la Seine s'est plaint, la Préfecture de Police a fait une enquête, et comme le délit de concussion était patent, le F.·. Borde a encore été frappée de 15 jours de suspension de traitement. Mais il a été maintenu au commissariat de la Folie-Méricourt ! Comme dit un journaliste : "On fait payer davantage de plus modestes délits aux simples justifiables, qui, en violant la loi, n'ont pas cettte circonstance aggravante d'en être les gardiens !" Pourquoi ? Parce que probablement le galant ami de la femme Hérault connait beaucoup de secrets malpropres qu'il s'est fait livrer par ses protégées les "tueuses d'enfants". Ces matronnes ont donné leurs soins et prêté leur office à tant de gens du grand monde, comme de l'autre, et qui tiennent au pouvoir, que la police et la magistrature sont liées à leur égard. Il a donc fallu ménager le F.·. Borde qui aurait mangé le morceau" (style policier) si on l'avait "débarqué".

(A Suivre)

JEAN VALGUEUX

De par le Monde

(Suite de la 1ère page)

position fournissent chacun 3 voix, le nom de M. Langlois ministériel étant le seul canadien-français à figurer dans la minorité, et celui de M. Tansey, oppositionniste, le seul catholique. Les acolytes de Langlois tels que Damien Bouchard et quelques autres radicophiles ont reculé devant le vote.

Les "Memoires" de Sir R. Cartwright.

La publication des "Memoires" de l'ex. ministre libéral, décédé il y a un mois à peine a suscité un vif intérêt surtout dans les milieux politiques.

Encore le fameux Nathan.

Nathan, maire de Rome et pontife de la juiverie et de la francmaçonnerie, a de nouveau insulté le Pape dans un discours électoral.

Pour le congrès Eucharistique à Malte.

Mgr Heylen, évêque de Namur, Président du comté permanent des congrès eucharistiques, est à Malte pour prendre les premiers accords en vue du congrès international de l'année prochaine.

La résistance en Ontario

Nos compatriotes de l'Ontario continuent à défendre leurs droits. Les instituteurs refusent de se conformer aux nouveaux règlements même au risque de perdre leurs certificats. Les protestations des commissions scolaires continuent et d'importantes sociétés appuient la lutte. On croit que le voyage impromptu de M. Whitney et de M. Pyne, à Londres, n'est pas étrange à l'imbroglio scolaire. La fermeté de résistance les ennuie très fort et pourrait bien amener un traité de paix avec le "grand turc" du gouvernement de Toronto.

L'A. C. J. C. a organisé une enthousiaste démonstration à Ottawa. Un fils de France, M. Emile Déniau, le sympathique apôtre de la "Bonne Chanson" de Paris, a bien voulu adresser aux Jeunes de l'Ontario les encouragements et et les félicitations d'un frère de France. Il a rappelé la parole du Congrès Eucharistique de Montréal : "N'arrachez pas de l'âme de nos enfants ce qu'ils ont de plus cher après Dieu, la langue de leur mère."

Une mission

A Brosseau - Duvernay Alta.

Nous nous rappellerons longtemps la belle mission que vient de prêcher le R. P. Croisier, O.M.I. à notre population toute canadienne-française. Notre dévoué curé, M. l'abbé Leduc, avait obtenu qu'elle soit retardée un peu à cause de la rivière Saskatchewan qui a gelé plus tard cette année. A l'ouverture de la mission, le 19 courant, le pont de glace était bien formé. Aussi les paroissiens du sud de la rivière comme ceux du nord, profitant en même temps de la douce lumière de l'astre de la nuit, ont assisté en grand nombre à tous les exercices. Le R. P. prédicateur par sa parole éloquente a su raffermir les convictions religieuses dans nos âmes et toucher nos cœurs. Dans le cours de ses instructions, il a insisté sur les devoirs des chrétiens envers Dieu, envers le prochain, envers l'Eglise et envers le prêtre : sur les devoirs des parents envers leurs enfants et réciproquement, sur les devoirs des époux et des jeunes gens. Les conséquences physiques et morales du péché ont été démontrées de manière à faire impression sur les plus endurcis. Comme résultats consolants de cette excellente prédication, il était beau de voir une foule nombreuse s'approcher chaque jour de la Table eucharistique pour y recevoir le pain des forts.

Nous n'oublierons pas surtout la cérémonie de réparation au Cœur de Jésus, faite par les enfants, vendredi soir, ni celles de la bénédiction des enfants et de la profession de foi de dimanche. Après la bénédiction du Très Saint Sacrement, le soir de la clôture, le 24, notre curé en des paroles émues, encouragea ses paroissiens à profiter des grâces de la mission pour marcher plus sûrement dans la voie des commandements, éclairés par les lumières que venait de nous donner le R. P. prédicateur. Il souhaita de le voir revenir encore distribuer la parole de Dieu dans un avenir prochain et son désir fut aussitôt accompli. Le R. P. promit en effet de revenir dans deux ans constater le bien de sa mission et y renouveler notre ferveur au service de Dieu.

Dans l'Ouest comme dans la province de Québec, le Canadien-Français sait rester catholique si on lui donne les secours de la religion qu'il désire. Il lui faut un prêtre puisque sans lui il voit sa foi diminuer et se perdre. Aussi même peut-être avant qu'il soit en état de le supporter convenablement, il veut qu'il vienne résider près de son foyer. Mais l'homme de Dieu aura peut-être à souffrir beaucoup pour demeurer au milieu de son troupeau, trop pauvre pour entretenir d'une manière digne l'église et celui qui en est chargé. Oh ! si l'on comprenait mieux l'importance de nos paroisses canadiennes - françaises et si l'on se rendait compte des difficultés à vaincre pour les former en gardant nos gens autour d'un clocher, l'on viendrait au secours de ces paroisses. Au lieu de peupler d'autres vastes régions, belles il est vrai, mais dépourvues de prêtres encore, on devrait plutôt peupler convenablement les groupes déjà établis près d'une église. Au lieu aussi d'engouffrer des sommes fabuleuses pour élever des monuments et fonder d'autres œuvres — choses excellentes cependant— il faudrait songer à conserver nos missions en les aidant de nos ressources.

Ici il y a plusieurs terres à vendre et à bon marché, parce que les premiers venus étaient trop pauvres à leur arrivée. Ceux qui viendraient maintenant réussiraient certainement comme les autres qui y demeurent. On espère avoir les chemins de fer dans les environs avant longtemps. Le terrain est beau, élevé, ondulé, produisant le blé, l'avoine, l'orge et les legumes ; il y a une industrie laitière. Nous avons trois écoles avec des maîtres catholiques. Venez donc tout de suite si vous désirez un foyer ; vous parviendrez à l'aisance en conservant votre foi et votre langue.

Une conversation... qui n'est pas banale

(*Suite*)

—Oui, il est faux, ton raisonnement. Ou du moins, il n'est pas complet.

—Voyons cela.

—Il y a un élément dont tu ne tiens pas compte et qui est précisément la base de notre enseignement.

—Lequel ?

—Le Progrès ! Nous aussi, nous affirmons que l'homme doit discipliner ses instincts. Mais ce n'est pas au nom de billevesées; c'est au nom du Progès. Du Progrès, entends-tu? Du Progrès !

Et le franc-maçon exultait. Il frappait à grands coups sur la jambe de son ami ou sur la sienne —naturellement, je ne pouvais distinguer, au son rendu, laquelle des deux.—et il scandait les syllabes : Du Pro-grès ! Du Pro-grès.

Mais l'autre, sans s'émouvoir :

—Ne frappe pas si fort. Tu me fais mal...Je t'entends d'ailleurs fort bien. Du Progrès, avec une grande lettre, comme la Raison. Mais permets-moi une question: Sais-tu au juste ce que c'est que le Progrès ?

—Comment ! si je sais ce que c'est le Progès !...

—Mais oui. Je t'ai déjà demandé de ne pas t'exclamer. Ça ne prouve rien. Réponds simplement à ma question : Sais-tu ce que c'est que le Progrès ?

—Le Progrès, c'est... c'est le Progrès, parbleu ! En voilà une question !

—C'est une question comme une autre. Tu m'as parlé tout à l'heure de billevesées. Il faut bien que nous nous demandions ce que c'est que le Progrès, pour juger ensuite si c'est ou si ce n'est pas une billevesée. Réfléchis. Prends ton temps pour répondre. Car tu ne m'as pas répondu en me disant que le Progrès, c'est le Progrès. Je répète donc ma question : Sais-tu ce que c'est que le Progrès ?

—Le Progrès...Ah ! non ! Si tu savais ce que tu es embêtant quand on discute avec toi !

—Possible ; mais je ne bouge pas de là : qu'est-ce que c'est que le Progrès ?

—Mais, mon cher, ça ne tient pas debout, ta question. Le Progrès..., mais c'est simple comme bonjour..., c'est...

—Veux-tu que je t'aide ? Est-ce que ça ne se résumerait pas, pour tes amis et toi, en cette idée : Toujours plus de bonheur pour tous dans l'avenir ?

—Evidement, parbleu. Je te le disais bien : c'est simple comme bonjour et on n'a pas idée de poser des questions pareilles.

—Bon. Eh bien ! mon cher, ton Progrès c'est précisément comme tu disais tout à l'heure, une billevesée. Plus de bonheur pour qui, dans l'avenir ? Pour des êtres qui ne seront comme nous que de petites masses matérielles momentanément douées de sensibilité et de vie. Tu veux que Flachon, Bonnot, et Garnier sacrifient leurs instincts, ces instincts dont la satisfaction les rend heureux, à ces petites masses aujourd'hui insensibles, eux qui refusent de les sacrifier à des êtres qui vivent et souffrent comme eux. Et ça ne te parait pas remarquablement idiot, une pareille conception ! Veux-tu me dire pourquoi Flachon, Bonnot et Garnier ne seraient pas légitimement fondés à demander que ces êtres inexistants leur soient sacrifiés à eux-même ? D'abord, puisqu'ils sont inexistants, ils n'ont aucun droit. De plus, rien ne prouve qu'ils existeront un jour. Et même rien ne nous empêcherait de faire en sorte que leur inexistence soit à jamais assurée. Le malthusianisme n'est-il pas un de vos enseignements ? Qu'est-ce donc qui s'opposerait à ce qu'on en étende l'application jusqu'au point de rendre impossible la naissance de générations dont le bonheur est problématique? Votre doctrine ne saurait considérer cela comme immoral. Dans tous les cas, Flachon, Bonnot et Garnier font preuve d'esprit logique lorsqu'au nom de vos principes ils refusent de souffrir, eux qui existent pour quelque chose qui n'existe pas. Par conséquent, ainsi que tu le vois, ton Progrès n'est qu'une de ces billevesées pour lesquelles tu manifestais tout à l'heure ton mépris.

—Tout cela, c'est sans doute pour arriver à me dire que tu approuves ces foules stupides qui vont bêler : Nous voulons Dieu !

—Je te fais observer que tu romps les chiens. Mais je veux bien te suivre, en marquant ta dérobade. Tu disais donc : foules stupides, qui bêlent : Nous voulons Dieu ! Je vois cela ; tu préférerais qu'elles bêlent : Nous voulons Hiram ! Grosse bête ! Tu me demandes si je les approuve ? Ah ! Mon cher, non seulement je les approuve ; je les admire, je les aime. Tu m'entends. Je les aime, moi qui avais toujcurs jusqu'ici détesté les foules. Si tu savais ce qu'elles m'ont fait éprouver. Tiens, je sens encore, rien qu'au souvenir, ma peau se rider de ces frissons d'enthousiasme par lesquels il semble que le sang soit subitement glacé, Elles m'ont secoué de ces émotions qui font comprendre à l'homme les abimes qui le séparent de la bestialité. Ils étaient là trente mille, mon ami ; trente mille, hommes et femmes, entourant l'immense esplanade qui s'étend au pied de la basilique : garnissant les rampes magnifiques et les escaliers monumentaux qui montent à celle-ci ; massés le long de toutes les routes qui serpentent au flanc de la montagne du calvaire. Trente mille rassemblés dans une seule âme. Trente mille ! Tu entends cela ; autant que vous êtes de franc-maçons de France. Voilà une pensée qui doit t'être douloureuse, hein, mon pauvre vieux ! Je te conseille pourtant de t'y accoutumer, parce que cela ne fait que commencer. Tu peux m'en croire. Tu verras ce que ce sera dans dix ans... Mais tu porteras peut-être un cierge alors, toi aussi... Devant les masses profondes de ceux qui entouraient l'esplanade, les malades étendus sur leurs brancards étaient alignés, par centaines, laissant au milieu un vaste espace vide où allait aboutir la procession ; la plupart hâves, cadavériques ; certains déjetés tordus, tuméfiés, paralysés ; lamentables loques humaines, mais loques d'où l'on voyait jaillir un regard dans lequel semblait s'être réfugié tout ce que ces misérables conservaient de vie ; un regard qui, à lui seul, était une irrésistible supplication. Le nœud du drame, ah ! il était là. Les trente mille bien portants, on le sentait, n'étaient venus que pour former une prodigieuse et magnifique escorte à cette souffrance humaine ; pour soulever, dans leur intercession, aussi haut que possible, sur les ailes de leur foi et par les élans de leurs chants et de leurs cris, la détresse suppliante de ces milliers d'yeux expirants. Tu ne sais peut-être pas ce que c'est que de souffrir. Pauvre vieux ! Ça te manque. Sans cela, je te le jure, tu comprendrais !

Il y eut alors un silence. Ce fut plus fort que moi. Je voulus connaître la figure de celui que j'entendais. J'essayais de soulever à peine les paupières pour laisser filtrer un regard. Je vis un masque passionné, énergique et pâle. Nul doute. Celui qui venait de parler savait, lui, ce que c'est que souffrir. Et c'est pourquoi il comprenait. Il avait la tête baissée, sur la poitrine, l'œil fixe et mouillé. Le souvenir des souffrances dont il venait de tracer le tableau avait, semblait-il, évoqué la sienne devant ses yeux. Il la voyait sans doute étendue, elle aussi, sur un grabat, sous le soleil de Lourdes, mais n'attendant rien du secours divin, parce qu'il ne croyait pas à la possibilité de son intervention. Le franc-maçon, lui, avait la figure crispée. On sentait l'homme vaincu, qui ne sait pas l'être, parce qu'il est impuissant — défaut d'orgueil ou d'inintelligence — à à reconnaitre la légitimité de sa défaite.

Ne trouvant rien à dire, il s'agitait en balbutiant des mots sans suite qui tirèrent son ami de la contemplation par laquelle celui-ci s'était laissé absorber un instant.

—Autour de ces débris humains, reprit-il,— débris, c'est bien le mot, car je me figurais être sur un champ de bataille et c'en était un : celui de la vie,— des hommes, en grand nombre, se tenaient debout, ayant sur les épaules la courroie des brancardiers. Derrière eux, des infirmières sortant des piscines où elles venaient d'être relevées par d'autres, étaient à genoux, se reposant de leur labeur de tout à l'heure en priant pour ceux et celles auquels elles avaient donné la douceur de leurs soins. Ces hommes et ces femmes étaient, on le voyait, de toutes les classes sociales. Mais le plus grand nombre appartenait aux classes aristocratiques. C'était l'application de la vraie doctrine de fraternité.

—Pur snobisme, articula le franc-maçon qui n'y tenait plus.

—Tais toi, misérable ! lui jeta son ami en un cri qui s'apaisa aussitôt. Chez quelques uns et quelques-unes, peut-être ! Ne sait-on pas qu'en fait de misères humaines, même en un endroit pareil, il y en a d'autres que celles qu'on pouvait voir étendues sur les brancards. Mais la fraternité des unes avec les autres ne contribue-t-elle pas à les purifier toutes ? Oui, tais-toi !

(A Suivre)

Notre-Damè d'Arborfield, Sask.

(*Suite de la 3e page*)

en bois assez fort ; elles se prennent peu à peu, et réuniront ainsi la colonie d'Arborfield aux colonies canadiennes de la rivière Barrier et de Périgord.

En résumé, le Canadien-français qui vient dans l'Ouest devrait, en passant, venir voir notre région, car elle réunit tous les avantages qu'il recherche. Elle est la région des homesteads la plus proche de l'Est, et de la Baie d'Hudson, qui sera bientôt le grand débouché de l'Ouest. Il n'y a probablement pas dans l'Ouest de vallée plus fertile que celle de la rivière Carrotte, et le défrichement y est très facile. Notre pays a déjà plusieurs paroisses canadiennes-françaises et dans quelques années il y en aura plus de quinze, si nos canadiens se hâtent. A part les Canadiens il n'y a par ici que quelques Anglais, qui entretiennent avec les nôtres les meilleures relations. Heureux donc, et bienvenus, seront nos canadiens assez courageux pour préférer à l'esclavage des usines américaines, la vie laborieuse, mais saine et rémunératrice du colon.

ABBÉ E. DUBOIS.

Les Canadiens-français

A St. Louis de Moose Lake, Alta

Une belle mission

Le Canadien-français a le culte du souvenir, et partout où il se trouve, même bien loin de la province de Québec, il sait se souvenir de sa religion et de sa langue.

Ce qui a fait la force du Canadien-français dans la province mère c'est l'amour de la paroisse. Dans l'Ouest aussi, le Canadien-français veut avoir sa paroisse, il veut une église dans laquelle il trouvera son Dieu, il veut l'école ou le couvent, il veut un prêtre résident pour baptiser, prêcher, consoler dans les heures pénibles de la vie, relever les courages abattus préparer au terrible passage du temps à l'éternité, et pour avoir son église et son prêtre il sait s'imposer de lourds sacrifices.

Les Canadiens-français que la Providence a dirigés dans le district enchanteur de Moose-Lake, peut-être un des plus beaux et des plus avantageux dans l'Alberta, ont eu, dans le passé, bien des difficultés mais ces difficultés sont passées dans les régions de la fable et aujourd'hui ils donnent à tous leurs frères du Canada un exemple digne des plus grands éloges.

Monseigneur Legal O.M.I. évêque de St. Albert a décidé quel devait être le site de l'église paroissiale. Sans doute, ce n'est pas la place désirée par tous, mais l'évêque a parlé et nos canadiens, toujours respectueux de l'autorité, se sont soumis, bien plus ils se sont mis à l'œuvre et aujourd'hui, à peine un mois après la décision une belle maison chapelle est construite sur le bord d'un beau et grand lac.

Leur digne et habile curé, toujours tout à tous a annoncé une grande mission qui doit être prêchée par le R. P. Croisier O.M.I. Il faut que la chapelle soit terminée, il faut un autel, un sanctuaire, des bancs, un confessional, etc., etc., tous mettent la main à l'œuvre et le samedi soir vers minuit chaque chose était à sa place, et les dames et demoiselles rivalisant d'ardeur avec les hommes lavaient et ornaient le sanctuaire, réellement c'est merveilleux.

Le lendemain, à la grand'messe, notre nouvelle église était déjà comble, et le révérend Père missionnaire ne pouvait s'empêcher de dire son admiration, pour tant de travail si bien accompli, et pour tant de zèle au service de Dieu. Se dévouer de la sorte à cette époque de l'année où le travail de préparation paur l'hiver est si urgent c'est se montrer de bons et vaillants chrétiens. Honneur à vous, disait-il Canadiens-français de Moose Lake, vous avez fait noblement votre devoir Dieu vous bénira.

Ardents au travail, nos Canadiens ne le furent pas moins à suivre les exercices de la mission après avoir si bien travaillé pendant trois semaines à la construction de la maison chapelle, ils étaient fatigués et les travaux de la ferme avaient été négligés. Qu'importe, tout est oublié, et tous se rendent fidèlement aux instructions. Le R. P. missionnaire s'est appliqué à nous faire suivre nos convictions religieuses et à nous montrer que la charité chrétienne bien pratiquée était la condition essentielle de la paix et du bonheur dans le district de Moose Lake.

Le R. Père a été compris, les confessions et communions ont été nombreuses et ferventes. Tous sentent que désormais ça ira mieux, nos gens seront plus satisfaits, et la paix et l'union vont régner dans notre district. Au reste nous ne nous arrêterons pas

(A Suivre en 6ème page)

De la Politique

Je serai pourtant loin de parler sur le sujet que vous pensez. Car vous vous dites peut-être :

Ce petit père-là se mêle-t-il de politique ?

Messieurs, je ne me mêle pas de *votre* politique et je ne me sens pas la force de la démêler.

Le clergé peut-il faire de la bonne politique ?

--Réponse ! ! !

—Comme vous êtes sages tout-à-coup dans la maison ! Quel beau silence ! Quel dommage que vous ne soyiez pas toujours aussi tranquilles ! nous n'aurions pas besoin d'acheter de si grosse cloches pour vous appeler à l'Eglise.—Réponse à la question.—"La politique est une science qui a pour but de rendre un peuple heureux et prospère."

Demande.—Peut-on rendre un peuple heureux et prospère, sans monter sur un "husting", sans faire de cabale, sans calomnier un adversaire, sans acheter et enivrer les électeurs, sans dire des paroles impures, sans exciter les passions populaires, sans promettre plus de beurre que de pain, sans dire : "Si tu votes pour lui, il te donnera une place"; sans manquer la messe pendant tout le temps des élections et sans la faire manquer à beaucoup d'autres, sans faire perdre un ou deux mois précieux d'ouvrage, sans inviter tous les jeunes gens à nous suivre de rang en rang, et de paroisse en paroisse, sans leur enlever la paix et le bonheur du foyer domestique sans leur faire faire de faux serments, en un mot peut-on rendre un peuple heureux et prospère sans le rendre *malheureux et pauvre*, telle est la *dificile* question que je me suis posée, et qu'on n'aborde généralement dans le pays qu'en tremblant. Comme je ne suis pas nerveux, je vais parler avec beaucoup de tranquillité.

Je réponds par l'affirmative. Oui ! on peut rendre un peuple sage, heureux, prospère sans faire tout son possible pour le rendre fou, malheureux et pauvre.

Un homme se vantait un jour d'avoir suivi la politique depuis plus de 15 ans.

Soit dit entre nous, disait-il à un ami, sur un "husting." je ne suis pas commode à prendre. Le dialogue suivant s'engagea alors entre le *grand politicien* et son ami.

L'ami.—Croyez-vous que la province de Québec ait de grandes ressources ?

Le politicien.—Vous me mettez sur mon terrain, c'est ici que je suis fort. La Province a d'immenses ressources, d'immenses terres fertiles, d'immenses voies d'eau, d'immenses mines, d'immenses produits, d'immenses hommes.—Tout était immense.

L'ami.—Combien reste-il encore de bonnes terres à cultiver ?

Le politicien.—Pour cela, je n'ai jamais calculé, d'ailleurs je crois que ce n'est pas connu.

L'ami.—C'est pourtant une des premières choses qu'un homme politique doit savoir. Combien dans notre province, une terre de 50 arpents peut-elle donner de produits en moyenne ?

Le politicien.—Pour cela, je n'ai pas calculé, mais je sais que la province de Québec peut avoir d'immenses produits.

L'ami.—Est-ce qu'il n'appartient pas à la politique de calculer cela ?

Combien la Province de Québec produit-elle maintenant et combien cultivée produirait-elle ?

Le politicien.—Une chose est claire—la province mieux cultivée produirait plus.

L'ami.—De combien plus ?

Le politicien.—Je ne sais trop, ce n'est pas de ces choses-là qu'on discute dans les élections,—on y parle rien que de politique.

L'ami.—Maintenant, tandis que j'y pense, dites-moi donc pourquoi tel maître de poste a été destitué ?

Le politicien.—Enfin, vous voici sur le terrain politique. Quelle belle question pour les élections générales ! Voici, Monsieur ; quoique l'homme en question ne soit pas dans mon comté, j'ai étudié la la chose depuis deux mois : j'ai visité les livres de compte pendant huit jours d'un travail de 10 heures. Je suis renseigné et avec cela on écrase un parti.

L'ami.—J'en ai assez. Huit jours de travail vous aurait suffi pour vous convaincre de l'importance d'une bonne culture et des immenses—ici ne craignez pas d'employer le mot—profits qui en résulteraient. La province de Québec produirait 30 millions de plus qu'elle ne produit—il n'y a pas d'exagération dans ce calcul. Trois populations comme celle qui s'y trouve, vivraient plus heureuses que la seule qui y végète maintenant—et vous ne savez pas le premier mot de ces choses. Pauvre homme politique !

Mes chers amis, le politicien que vous venez d'entendre est bien à plaindre. Il ne connait pas le premier mot de politique. Malheureux serait le pays qui n'aurait que de tels gens pour s'occuper de ses intérêts !

Le peuple canadien plus heureux a possédé et possède encore des grands hommes politiques, ses saints Evêques et ses bon prêtres pour ne pas parler des laïques : nos divisions politiques sont si haineuses qu'on ne peut mentionner un seul homme qui *fasse du bien*, sans s'attirer la haine de la population.

Quand l'Angleterre voulut nous protestantiser, le clergé fit de la si bonne politique auprès de Dieu et des hommes que nous sommes restés français et catholique ; quand on voulut nous exciter à la révolte si le clergé n'eût pas fait de la bonne politique, les flots de sang auraient coulé et l'ère de la persécution aurait commencé. Qu'on ne l'oublie pas, c'est la politique du clergé qui nous gagna la sympathie de l'Angleterre. Quand on voulut établir la cotisation pour l'instruction de la jeunesse, c'est grâce à la politique du clergé qu'on réussit. Il y en a aujourd'hui qui écrivent que le clergé est redoutable ; sans lui cependant ils ne sauraient écrire.

Mes bons habitants, que ce mot politique est mal compris dans notre pays ! Quand je vois de petits crève-faim parler deux heures aux portes des églises sur la politique et ne pas même savoir combien il se dépense de farine, de beurre, de sucre, de tabac dans un an ; ignorer combien la province produit de ces choses et combien surtout, si on voulait se donner la main, elle pourrait en produire, je suis tenté de m'écrier : Ne craignez pas que je me mêle de *votre* politique, mais comme j'aime mon pays et que je veux le rendre heureux et prospère, je me mêlerai de *notre* politique, ne vous en déplaise, petits chercheurs de place, qui, trop lâches pour travailler pour le bien de la patrie, ne travaillez que pour vous.

Z. LACASSE, O. M. I.

Monographie Paroissiale

N.-D. d'Arborfield, Sask.

Situation

La colonie canadienne-française d'Arborfield se trouve sur les township 47 et 48, rangs 12 et 13, à l'ouest du 2e méridien. Le bureau de poste est situé sur le 28, 47, 12, et l'école sur le 20, 47, 12. L'église sera bâtie sur le 19, 47, 12, dès le printemps prochain.

La colonie est située au sud de la rivière Carrotte, dans la vallée du ruisseau Burntout. Le pays est légèrement ondulé. L'église sera à 17 milles de la station d'Osgood (C.N.R.) par le chemin en construction. Le commencement de la colonie est à 11 milles de Crooked River, (C.N.R.) Actuellement, pour atteindre Arborfield, on descend à Tisdale (C.N.R.) où l'on trouve des voitures, et la malle tous les mercredis et samedis.

Le sol

Le sol est à peu près partout formé de 2 ou 3 pieds de terre noire. Le sous sol est glaiseux partout. On trouve de l'eau excellente à 10 pieds environ. Il n'y a pas de roches, excepté sur la butte étroite qui se trouve à l'entrée de la colonie. Le terrain est bien égoutté. Il y a un certain nombre de baissières, mais elles sont petites, faciles à égoutter et à fond solide, elles sont d'ailleurs peu nombreuses, excepté à l'ouest de l'emplacement de l'église. Un tiers du terrain à peu près, était en prairie mais ce qui reste à prendre est boisé. Le bois est d'à peu près 1 ou 2 pouces de diamètre. Il n'y a guère que du tremble ou du saule. Une défricheuse marche dans ce bois comme une faucheuse dans le foin. Plusieurs colons ont défriché (à la hache) un âcre par jour. Un ou deux feux réduisent un homestead en prairie. Il y a partout de l'herbe dans le bois.

Au sud de la colonie, sur le township 46, on trouve de l'épinette, et on obtient un permis du gouvernement qui permet d'en couper, gratuitement, de quoi bâtir maisons et écuries.

Le foin atteint souvent 5 à 6 pieds de haut, et tel homestead en fournirait assez pour nourrir 60 animaux, été et hiver.

Le blé donne 30 à 40 minots à l'acre, l'avoine 60 à 100, l'orge 40 à 50. L'avoine atteint souvent 6 à 7 pieds de haut. Elle mûrit bien, ainsi que l'orge et le seigle. Le blé mûrit bien aussi, mais il faut le semer de bonne heure sur une terre labourée en automne.

Nous avons eu un été très pluvieux, et cependant nos récoltes ont été excellentes, meilleures que dans des colonies situées plus au sud, car notre terrain est mieux égoutté.

Climat

La pluie ne nous a jamais manqué, mais les chemins seuls en ont souffert.

Les jours d'été sont longs et souvent très beaux. Il ne fait à peu près jamais de vent. En hiver, nous n'avons jamais de poudrerie. Il ne gèle pas plus tôt que dans le sud, la première gelée de cette fin d'été a été celle du 15 septembre, et elle n'a pas fait grand mal.

Les Colons

Les premiers colons sont venus de la Nouvelle Angleterre au printemps de 1910. Aujourd'hui, il y a une centaine de colons Canadiens-français.

—Sont venus de la Nouvelle Angleterre, surtout de Fall River, New Bedford, Pawtucket, etc. MM. Valois et ses fils, Favreau et ses 4 fils, Leturmy, Carpentier et ses fils, Bachand et ses fils, Brisebois, Gélinas, Bérubé, Lhérault, Bouchard, Simard, Dupont, Dufour, Gamache, Desloge, J. Hudon, E. Caouette et A. Caouette, Lebel, A. Roy et X. Roy. E. Roy et son fils, Goyer et ses deux frères, Chamberland, Bachand et ses 2 fils, Dubois, Maranda et ses 2 fils, Arbour, Ruby, A. Ruby, A. Carrière, Hébert, P. Fournier, Th Fournier, Lussier, Galipault, etc.

—Sont venus du comté de Simcoe, (Ontario) MM. Lalonde et ses 3 fils, N. Parent, F. Parent, Marchildon frères, St. Amand et fils.

—Du comté de Témiscouata, (Province de Québec) MM. P. Hudon et ses 2 fils, J. Hudon, O. April, P. Beaulieu.

—Du comté de Kamouraska, (P.Q.) MM. Hudon et fils.

—De Gaspé, MM. Castonguay, Henley, Bernatchey.

—De divers centres de la Province de Québec. MM. Courteau frères, Hébert, Fauteux, Belanger, Soucy, Desrosiers, Poulin, Côté, Godbout, Legendre, Neveu, Fournier, Leduc, Beauchêne, Desaulniers, etc., quelques manitobains viennent aussi de prendre des terres.

Progrès de la Colonie

La plupart des colons ont déjà bâti et labouré un peu de terre. MM. Favreau, Dupont, Courteau, Roy, Foucher, etc., ont chacun 30 à 50 âcres en culture. On voit déjà de très belles maisons dans la colonie et elles sont assez rapprochées car il n'y a pas de terres de compagnie.

Les colons sont satisfaits, car ils voient que dans quelques années ils auront un bon "chez eux"; une terre qui leur rapportera beaucoup : et une paroisse aussi catholique et aussi française que dans la province de Québec.

En 1911 Arborfield a été a été érigé en paroisse avec curé résident.

Un Canadien, M. Foucher a un moulin à scie qui fonctionne à peu près tout le temps.

M. Valois a un moulin à battre.

Une fromagerie sera établie avant longtemps dans la colonie.

M. Soucy tient un magasin général.

Au printemps, de 1913 nous aurons à côté de l'église plusieurs magasins, un forgeron et un médecin ou deux.

Les Canadiens ont la majorité dans le district scolaire du 47, 12. Un autre district sera bientôt érigé sur le 47, 13 où les canadiens aussi auront la majorité. Il y a un an qu'Arborfield a été érigé en municipalité.

Chemins de fer

Nous aurons prochainement plusieurs lignes de chemin de fer.

1o. Celle de Saskatoon au Pas, via Melfort du C.N.R.

2o. Le Grand Tronc, de Young ou Watrous au Pas, via Wadena.

3o. Le C.N.R. de Prince-Albert au Pas, par la vallée de la rivière Carrotte.

Plusieurs de ces lignes sont déjà commencées, et quand une voie ferrée aura atteint la Baie d'Hudson, nous serons les plus proches du marché Européen. Notre pays sera sillonné de chemins de fer se dirigeant du Pas vers tous les centres de l'Ouest.

Pour les colons pauvres

On trouve du travail toute l'année dans nos régions. L'hiver, on gagne au moins autant que l'été, dans les chantiers situés sur la ligne, de Crooked River à Barrows. Ces chantiers sont visités par les missionnaires, et le travail n'y est pas trop dur. C'est là un avantage apprécié de ceux qui sont venus ici sans argent, et ils sont sont nombreux. Ils gagnent ainsi, près de chez eux, de quoi s'installer sur leur homestead.

Homesteads à prendre

Il y a encore à Arborfield plus de cent homesteands à prendre. Plusieurs se trouvent à 2 ou 3 milles à l'ouest de l'emplacement de l'église. La plupart sont excellents.

On en trouve beaucoup de libres encore en allant vers l'est du Rang 12. Le Rang 11 est presque tout à prendre, et plusieurs Canadiens s'y sont déjà installés.

Le 48, 10 sera ouvert cet hiver. On trouve là les meilleures terres possibles, bien égouttées, à peu près en prairie, et d'une richesse extraordinaire. Elles ne sont qu'à 16 milles environ de la station de Mistatim et les chemins de fer desservant Arborfield passeront sur le 48, 10.

Au nord de la rivière Carrotte il y a aussi du bon terrain, surtout au nord-est, mais il est pris en assez grande partie par des Anglais. Au sud, il y a des terres

(A suivre en 4me page)

Le Congrès de la Langue française

Rapport de la commission des finances

Dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, organe du Comité Permanent du Congrès de la Langue française, livraison de novembre, se trouve le rapport du président de la Commission des finances du Congrès, l'hon. M. N. Garneau, qui fut présenté, le 25 octobre dernier, à une séance de cette commission tenue à l'Université Laval et adopté à l'unanimité. Voici le texte de ce rapport :

A Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy,
Président du Congrès de la
Langue française.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport sommaire des recettes et des déboursés de la Commission des finances du Congrès de la Langue française. Je dois avouer que ce n'est pas sans hésitation que j'ai accepté, dans le temps, la présidence de cette commission car je me rendais bien compte de la tâche qui lui incomberait, tâche qui devint de plus en plus difficile à mesure que le Comité organisateur faisait connaître son programme et ses besoins.

Tout d'abord, il ne fut question que de $10,000, mais nous ne tardâmes pas à nous rendre compte qu'il faudrait au moins $30,000. Les enthousiastes ne doutèrent pas un instant que cette somme serait recueillie : les sceptiques (il y en a partout) étaient convaincus du contraire. Mais tous se mirent à l'œuvre avec ardeur et rivalisèrent de zèle et de dévouement. Aussi le succès a-t-il dépassé toutes nos espérances, puisque, au lieu de $30,000, notre Commission a encaissé $62,136.58.

Ce magnifique résultat prouve que, dès que nos compatriotes eurent compris que le but des promoteurs du Congrès était d'assurer non seulement la survivance de notre langue, mais aussi de la protéger contre les agressions et de la défendre contre les anglicismes, ils voulurent, chacun suivant son moyen, contribuer à en assurer le succès.

Et il est vraiment consolant de constater que la somme recueillie par notre Commission a été fournie par toutes les classes de la société. Le clergé et les communautés religieuses, les professions libérales, la classe ouvrière et celle de nos vaillants agriculteurs, le commerce, l'industrie, la jeunesse, l'écolier, tous se sont fait un devoir et un honneur de contribuer à assurer le succès du Congrès. De sorte que le mérite de ce beau résultat ne revient à personne en particulier ; il revient à la nation canadienne-française tout entière.

Toutefois, il convient de faire mention de l'Université Laval qui, par son adhésion au projet et l'offre de se charger de l'organisation, a provoqué la confiance publique et en a assuré la réussite. Je la remercie au nom du Comité des finances ; non, je la remercie au nom de la nation canadienne !

Bien en tête de la liste de ceux qui ont été les plus zélés, qui se sont les plus dévoués, je dois mentionner Votre Grandeur et MM. les abbés Lortie, trésorier, Fillion, trésorier-adjoint, et M. Ajutor Rivard, secrétaire, qui ont parcouru le pays et les centres canadiens-français des Etats-Unis, prêchant l'évangile de la langue française et organisant les sous-commissions de souscriptions. Agréez, Monseigneur, pour vous-même et pour ces Messieurs, les plus sincères remerciements de la Commission.

Je manquerais à mon devoir si je ne profitais pas de cette circonstance pour offrir à l'honorable premier ministre, Sir Lomer Gouin, les remerciements de notre Commission, pour l'octroi si généreux de $10,000, qu'il a bien voulu faire voter par la Législature en faveur du Congrès, pour remercier aussi Son Honneur le maire de Québec et MM. les échevins pour leur souscription de $5,000.

Je ne saurais passer sous silence les sous-commissions locales de partout qui se sont chargées de recueillir les souscriptions, MM. les curés qui leur ont facilité la tâche, les communautés religieuses et les instituteurs qui ont fait souscrire leurs élèves. Merci à tous !

Avant de terminer, je dois rendre à mes collègues de la Commission des finances l'hommage public qu'ils ont si bien mérité pour le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés dans l'accomplissement de la tâche assurément difficile, et qui paraissait impossible à un grand nombre de personnes, de trouver les $30,000 nécessaires au succès du Congrès, et qui ont fait le tour de force d'en obtenir le double.

Quant à moi, je me réjouis de ce résultat qui permettra au Comité du Congrès de la Langue française d'établir, d'une façon permanente, son œuvre si essentiellement patriotique en faveur du doux parler français en Amérique.

Agréez, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux dévouement.

N. GARNEAU.
Président de la Commission des Finances.

PREMIER CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec, 7 octobre 1912.

BILAN

Recettes :	
Guides et médailles	$ 1,309.04
Bureau des logements	552.75
Excursion du Saguenay	62.50
Cartes vendues pendant le Congrès	1,143.70
Souscriptions	58,757.08
Intérêts	311.51
Total	$62,136,58
Dépenses :	
Impressions	$ 2,829.75
Frais de réception (fêtes, excursions, banquet)	2,547.18
Décorations, estrades, service d'ordre	7,206.72
Bureaux du Secrétariat (services divers, papeterie, poste, messageries, télégrammes, téléphone)	2,052.17
Médailles	2,444.61
Organisation du Congrès (voyages de propagande dans la province de Québec et les autres provinces, aux Etats-Unis, fanfares, gardes d'honneur, logements et pensions, transport des invités, service d'église pour le clergé, etc.)	11,184.92
Total	$28,265.35
Recettes du Congrès	62,136.58
Dépenses	28,265.35
En Caisse	$33,871.23

Dépôt à la Caisse d'Economie	33,849,19
Espèces	22.04
	$33,871.23

PH.-J FILLION, ptre,
Ass.-Trés., C. L. F.

N. GARNEAU,
Président de la commission des finances, C. L. F.

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

Québec, 7 octobre 1912.

Les présentes sont pour certifier qu'il y a aujourd'hui en dépôt à la Caisse d'Economie, au nom du "Comité Permanent du Congrès de la Langue française au Canada" (folio 17,872) une somme de trente-trois mille huit cent quarante-neuf piastres et dix-neuf centins (33,849.19).

Ce dépôt est retirable par Monsieur l'abbé Ph.-J. Fillion, ptre.

L.-C. MARCOUX,
Gérant-général.

La guerre des Balkans

Signature d'un armistice -- La Grèce se tient à l'écart

Le protocole fixant un armistice a été signé mardi soir, le 8, par les délégués turcs et bulgares, ceux-ci représentant la Serbie et le Monténégro. La Grèce n'a pas signé l'armistice. La chose s'interprète de diverses manières. Cette abstention peut signifier une division avec les alliés au sujet de la possession de Salonique et sur d'autres questions.

L'armistice semble bien être le préliminaire de la paix définitive entre les Etats balkaniques et la Turquie. Les puissances européennes travaillent de concert pour mettre fin à la guerre. Le danger d'une guerre européenne dans la distribution des dépouilles peut encore surgir de nouveau dans l'état de surexcitation générale qui règne en Europe à l'heure actuelle.

Dans notre prochain numéro nous publierons un résumé chronologique de la guerre des Balkans depuis le 8 octobre, date du commencement des hostilités.

Le Français dans l'Ontario

M. le sénateur Belcourt, ancien président de l'Association d'Education d'Ontario vient de publier dans l'*University Magasine* un éloquent plaidoyer en faveur de l'école bilingue. Il affirme que la décision de la minorité a été mûrement pesée et qu'elle est irrévocable.

Le premier vote de la Session Federale

La majorité du gouvernement a été de 48, au premier vote sur l'amendement au discours du trône, relativement aux élections partielles de Richelieu et de Macdonald. Le vote de parti fut de 117 à 71. M. Mondou proposa aussitôt un amendement demandant un plebiscite au sujet de la contribution navale.

Encyclique de S. S. Pie X aux eveques d'Allemagne

Nous publierons dans notre prochain numéro la belle encyclique de N. T. S. P. le Pape aux évêques d'Allemagne, qui règle la question du caractère qui doivent posséder les associations ouvrières.

Chronique Locale

—La nomination des candidats aux fonctions munipales de la ville ont eu lieu lundi et ont donné les résultats suivants. Maire M. Paul Ashby, élu par acclamation, candidatures pour trois sièges vacants dans le conseil: MM. M. Courchene, H. Mitchell, Louis Marion, Jules Marion, Jos. Siaud, Chs Harbec, A. Sprigg. L'élection aura lieu lundi prochain, 9 décembre.

—L'assemblée annuelle de la Société d'Agriculture de Duck Lake aura lieu mercredi le 11 a 3 hrs p.m.

M et Mde Pierre Dumas, M. et Mde William Vermette, MM. C. Cadotte et A. St. Germain de St. Vital, Man., étaient en visite cette semaine chez leurs parents à Duck Lake et Batoche, ainsi que M. J. P. O. Allaire de St. Boniface, en promenade chez M. C. Amiot de cette ville.

—M A. L. Lagarce et sa famille sont partis cette semaine pour l'Europe.

—M. Roger de Breville est parti pour Vermillon City, Alta., mardi dernier.

—MM. Jean-Baptiste, Solomon et Ernest Boucher de St. Louis, étaient de passage à Duck Lake cette semaine.

—Candidats collecteurs pour l'église. Par suite des modifications nécessitées par des circonstances imprévues, voici la liste définitive des candidats désignés officiellement pour collecter des dons en nature ou en argent au profit de l'église. Monsieur Guillaume Gervais en concurrence avec Monsieur Gentil Perret. Mde Paul Ashby en concurrence avec Mde Chs. Harbec. Monsieur René Barré en concurrence avec Monsieur Norbert Berriault. Melle Corine Fisher en concurrence avec Mlle Marjorie Stevens. Marcien Marien en concurrence avec Marcien Forestier. La vente des objets recueillis aura lieu le 5 et le 6 janvier, et le résultat obtenu par chacun des candidats sera proclamé à cette même époque. Le résultat des collectes respectives du Révérend Père H. Delmas, O.M.I. et du Révérend curé Th. Schmid sera proclamé au retour de celui-ci, vers le printemps.

Les Canadiens-français

(Suite à la 4e page)

dans notre marche en avant ! Sous la direction de notre curé, monsieur l'abbé Barrette, 25 à 30 hommes seront bientôt dans le bois, la hache cognera fort, les arbres seront abattus, et dès le printemps prochain 175 milles pieds de bois seront prêts pour notre nouvelle église.

Moose Lake a donc son église provisoire, un beau presbytère, deux écoles, avec l'espérance certaine d'un couvent dans un avenir prochain, car le bois est abondant et les bras sont vigoureux et demain une belle église fera miroiter son clocher élancé dans les eaux limpides d'un des plus beaux lacs de l'Alberta ensoleillé, nos Canadiens pourront dire avec fierté : nous avons une des plus belles paroisses de l'Alberta et notre presbytère et notre église sont l'œuvre de nos mains.

Nos frères de la province de Québec peuvent donc venir sans crainte, certains de trouver ici comme ailleurs tous les avantages religieux de la province mère il y a ici une des plus belles opportunités de former un district complètement français, il y a de la place pour deux à trois cents familles.

La mission que le R. P. Croisier a prêché nous ne l'oublierons jamais et nous lui demandons de revenir pour constater nos progrès, et nous raffermir encore dans la foi de nos pères, et nous pouvons lui assurer que dans Moose Lake on sait rester catholiques et français toujours.

UN TÉMOIN.

N.-B.—C'est le moment pour ceux des nôtres qui veulent venir dans l'Ouest de se presser, qu'ils écrivent à Monsieur l'abbé Barrette, curé de St. Louis de Moose Lake, et tous les renseignements leur seront donnés.

Rectification

Une erreur s'est glissée dans l'annonce de M. Joseph Wery, de Letellier, Man. M. Wery demande un forgeron pour travailler avec lui et non pas pour louer sa boutique.

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord		.60
no. 2 id.		.57
no. 3 id.		.52
no. 4 id.		.40
Œufs frais	la douz.	40
Beurre	la livre	30

MARCHÉ DE WINNIPEG

Blé no 1 du nord	79½
no. 2 id.	76½
no. 3 id.	75
no. 4 id.	
no. 5 id.	
no. 6 id.	

PRIX PROBABLE DU GRAIN

Blé no.1 du nord	Novembre	82¼
id.	Décembre	79⅝
Avoine	Novembre	33⅝

Perdue

Une Jument brune, de 9 ans, nez blanc et patte de derrière blanche, marque S. aussi un poulain blond. $10.00 de récompense à celui les trouvera.

THOMAS WILLIAM.
Duck Lake.

Trouvee

Vache rouge, pas de cornes, clochette au cou, pas d'autre marque
S'adresser à
LOUIS BONNET
Duck Lake, Sask.



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes

Prix $3 00 l'âcre Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



